



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 34449

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères concernant la situation de la Gambie, pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de un dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

Texte de la réponse

Créditée d'une croissance annuelle moyenne du PIB supérieure à 4 % depuis une décennie, la Gambie a jusqu'à présent été considérée comme un « bon élève » du FMI. Cette organisation a décidé le versement de la troisième tranche de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), d'un montant de 2 millions d'euros. Le Gouvernement a mis en place un certain nombre de réformes pour équilibrer son budget et assainir progressivement sa situation financière. La Gambie a été déclarée éligible, fin 2000, à l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. Les relations entre la France et la Gambie sont bonnes. Nous venons d'ailleurs d'accéder à la demande gambienne d'installer à Banjul un correspondant permanent dont la tâche consistera à développer nos efforts de coopération en faveur de ce pays. Après une interruption consécutive au coup d'État de 1994, la coopération bilatérale a repris en 1997 et un accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique a été signé le 24 février 1998. L'aide de la coopération française s'élève depuis à près de 420 000 euros. Ce montant est stable depuis plusieurs années et, si l'on ajoute les concours des l'agence française de développement, qui se montent à près de 200 000 euros, le montant des interventions directes de la France est de l'ordre de 620 000 euros. Par ailleurs, il convient de tenir compte de la contribution française au fonds européen de développement et aux autres programmes de l'Union européenne destinés à la Gambie, qui est de 2,8 millions d'euros. Notre effort global annuel en faveur de la Gambie (hors annulation de dette) est donc de l'ordre de 3,4 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34449

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1305

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9174